

Compte-rendu réunion préparatoire à la réouverture du 11 mai

L'objectif de ce compte rendu est de vous donner connaissances de toutes les dispositions mises en place pour la réouverture des écoles.

Cela vous permettra de répondre rapidement au mail-sondage que vous recevrez prochainement de la part des écoles.

Étaient présents à la réunion :

Mr le maire, entouré de Laurence Figeac, de Vincent Antolinos, Martine Alcaraz, Mme Dall'Acqua, Mr Mathieu, Mme Froquet, Pour Albi jeunes était représentée par le responsable jeunesse en vision conférence, Charlotte Grenier Do Rego pour APE PEGASE.

Cette réunion a pour objectif d'évaluer les collaborations et les implications nécessaires pour fonctionner dans des conditions optimales de sécurité sanitaire.

L'école reprendra le 11 mai cependant

L'accueil des élèves aura lieu à partir du 12 mai.

Nous avons été entendus : les questions ont été transmises en amont et réitérées lors de cette réunion ainsi des réponses ont été fournies :

1. Le retour à l'école de nos enfants se fera sur la base de :
 - Volontariat,
 - Priorité professionnelle des parents,

Il est laissé à la responsabilité des parents de ne pas mettre son ou ses enfant(s) en classe à partir du moment où celui-ci (eux-ci) présente (nt) de la fièvre ainsi il est conseillé une prise de température journalière effectuée par les parents chaque matin.

2. Conditions sanitaires des locaux :

En suivant les recommandations de l'Etat

Le nettoyage des locaux sera renforcé :

- Toutes les deux heures les parties communes seront nettoyées.
- Le ménage du soir sera renforcé par une entreprise extérieure tous les soirs.
- Il est à l'étude une désinfection complète des locaux par une entreprise extérieure qui serait effectuée à une fréquence non défini pour l'instant.

3. Conditions d'accueil des élèves dans les locaux :

En suivant les recommandations de l'Etat

- Le nombre d'enfants accueilli sera au maximum de 15 par classe et soumis à ce que les distanciations physiques soient correctes.
- Les professeurs auront dans leur classe à disposition du gel Hydroalcoolique ainsi que des masques (les masques sont à usage du professeur) les enfants ne porteront pas de masque ; il apparaît selon des études que les enfants ne sont pas en mesure d'utiliser et de garder un masque durant leur temps de classe.

7. *Le port du masque*

- Des masques alternatifs de production industrielle ou artisanale antiprojection devront être portés par les personnels des établissements scolaires et par tous les enfants à partir du collège. Le Conseil scientifique considère que pour les collégiens/lycéens pour lesquels la compréhension est bonne et l'éducation au port de masque est possible, le port de masque doit être obligatoire.
- Pour les élèves en école de maternelle le port de masque est impossible. Pour les élèves en école de l'élémentaire, il existe un continuum de compréhension en fonction de l'âge sans que l'on puisse précisément fixer un âge où la compréhension serait suffisante pour recommander le port du masque de façon adaptée, d'autant qu'ils apparaissent comme faiblement transmetteurs. Le rôle des parents est ici essentiel.

Source :

***Note du conseil
scientifique
COVID-19***

24 avril 2019

Lorsqu'ils ne peuvent pas porter de masque, notamment pendant les repas, les élèves et le personnel des établissements scolaires devront s'organiser pour respecter la règle de distanciation sociale.

- Les temps, créneaux de récréations seront laissés à la charge du professeur en concertation avec ses homologues pour éviter le brassage des enfants. De plus des zones de récréation seront définies.
- Les conditions d'accueil et de sortie
- Les enfants sont invités à monter directement en classe à leur arrivée à l'école.
- Les sorties de classe se feront de manière échelonnée
 - Toutes les 5 minutes pour l'élémentaire
 - Toutes les 10 minutes pour les maternelles
- Un renforcement du personnel de mairie sera mis en place pour le bon déroulement des sorties afin de respecter les mesures de distanciation physique.

A ce stade les horaires restent à fixer

- Pour cela, un système d'affichage pour les horaires et le rappel des consignes de sécurité sanitaire seront mis en place devant l'école élémentaire.

4. Les intervenants extérieurs, le personnel de mairie

- Seront munis de masques réglementaires et sensibilisés aux gestes barrières.
- Les cours de chants se feront sous la forme de « chorale de classe »
- Les cours d'éducation physique et sportive auront lieu dans le respect des mesures sanitaires.

5. Le service périscolaire assuré par Albi Jeunes.

- Accueillera les enfants en besoin et en fonction de leur capacité face aux respects des réglementations sanitaires.

6. Le service de restauration sera aménagé
- Les élèves mangeront à leur table de travail
 - Le fournisseur habituel livrera les repas qui seront de type : Panier Repas ou autrement dit Pique-nique (repas froid)
 - Les temps méridiens seront assurés par le personnel de mairie avec les règles de zones (zones récréations) définies plus haut.

7. Si votre enfant ne retourne pas en classe

- Les professeurs continueront à fournir le travail effectué en classe mais ne seront pas en mesure d'assurer un accompagnement individualisé.
- Les modalités de fonctionnement vous seront précisées par la suite en fonction des instructions officielles.

Conscients que pour beaucoup d'enfants, l'envie de retourner à l'école est forte, nous attirons votre attention sur le fait que les règles de vie à l'école sont modifiées.

Nous reviendrons vers vous avec différents supports vous permettant d'expliquer la reprise à vos enfants.

Sous réserve du déconfinement validé par la carte départementale

Nota Bene : la kermesse et les voyages scolaires de fin d'année sont annulés.

Pour APE PEGASE Charlotte Grenier Do Rego LE 29/04/2020

